



مقالات الهدف مديرية التجارة لولاية بسكرة

Le Quotidien

Edition Nationale d'Information D'ORAN

Lundi 04 janvier 2016

2000 - 2011

Ce que dépensaient les ménages

Les ménages algériens dépensent 1.875 milliards de DA (mds) par an, pour leur alimentation, ce qui représente près de 42% de la totalité de leurs dépenses annuelles de consommation.



Moncef Wafi

Des chiffres établis par l'Office national des Statistiques (ONS) dans une enquête réalisée, en 2011, sur les dépenses de consommation et le niveau de vie des ménages algériens. Si entre 2000 et 2011, la facture alimentaire a explosé, passant de près de 683 mds de DA à 1.875 mds, le budget des dépenses alimentaires a, par contre, baissé, en 2011, pour s'établir à 41,8% contre 44,6% en 2000. L'étude révèle, sans grande surprise, que le ménage citadin dépense plus que son homologue rural, pour garnir sa table.

En effet, les dépenses en milieu urbain ont atteint 1.281 mds, en 2011

nes scolaires, gâteaux de cérémonie...), elles représentent 7,6% des dépenses globales alimentaires. Selon les catégories sociales visées par l'enquête en question, le groupe au niveau de vie le plus élevé est concerné par 31,4% de la dépense globale alimentaire des ménages contre 10,8% pour la catégorie sociale au niveau de vie le moins élevé. A titre illustratif, la part de la dépense nationale destinée à l'achat de produits céréaliers et des légumes frais représente le double chez les ménages aisés par rapport aux plus défavorisés, tandis qu'elle triple pour la viande blanche et les fruits secs, quadruple pour la viande rouge et sextuple pour le poisson, des produits à forte valeur marchande.

(contre 449 mds, en 2000), tandis que dans le milieu rural, elles ont été de 594 mds (contre 281 mds). Le document de l'ONS conclut ce chapitre par la différence du niveau de vie, lequel plus il augmente plus l'écart entre les dépenses des deux milieux s'élargit, en faveur de l'urbain. Par groupes de produits, on trouve les céréales au premier rang avec 17,5% du global de la facture alimentaire. Selon l'étude, les Algériens dépensent plus pour acheter la semoule (103,2 mds), le pain (71,6 mds) ou encore la farine (39,5 mds). Les légumes frais viennent en deuxième position avec 13,4% avec l'incontournable pomme de terre (62,3 mds), les tomates (28,1 mds) et les oignons secs (16,5 mds). La viande rouge complète le podium avec 13,3% des dépenses alimentaires. L'ovin (193,1 mds) et le bovin (51,8 mds) restent parmi les viandes préférées des cuisines algériennes. Suivent les produits laitiers (8,4%), avec le lait en sachet ou en brick (61,02 mds), celui en poudre (25,3 mds), les yaourts aromatisés ou nature (19,6 mds). La viande blanche (8,3%), les huiles et graisses (7,1%) et les fruits frais (5,1%) font, également, partie du menu des Algériens.

Quant aux autres dépenses alimentaires (restaurants, sandwichs, cantines,

Toujours dans ce contexte, la moyenne annuelle de la facture alimentaire, chez les ménages habitant une villa ou étage de villa est estimée à 314.000 DA, alors qu'elle est un peu moins de 300.000 DA chez les populations habitant des immeubles, de 280.000 DA dans les maisons traditionnelles et 230.000 DA dans les habitations précaires. Par ailleurs, la dépense alimentaire annuelle moyenne de l'Algérien s'élève à 51.076 DA, soit 52.634 DA pour le citadin et 48.013 DA pour le rural. Une moyenne qui évolue, sensiblement, suivant le niveau de vie du citoyen. Par tête d'habitant, la dépense alimentaire moyenne est de plus de 80.000 DA/an, chez les plus riches et un peu plus de 27.000 DA/an chez les plus pauvres.

Cette logique de consommation sera, certainement, compromise par les répercussions directes et indirectes de la loi de Finances 2016 qui devra impacter, à la hausse, les prix de pratiquement l'ensemble des produits alimentaires consommés, en priorité, par les ménages. Ainsi, les Algériens, et plus précisément les plus défavorisés socialement, devront, de plus en plus, faire l'impasse sur tout ce qui est fruit, viandes et poissons pour garantir une table prioritairement céréalière.